pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 040-200075687-20231019-2023_54-DE

Délibération n°2023-54

Date de la convocation : 12 10 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration

Le 19 octobre 2023 à 14h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :
Etaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET, Roland TOUYA
Pouvoirs : Jacques HERNANDEZ à Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE à Robert BACHERE,
Etaient excusées : Valérie BRETHOUS, Julie FIALIP, Eliane LAPEGUE,
Absente : Lucie LOUBERE,
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que le prochain conseil d'administration se tiendra à Peyrehorade
Monsieur le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

CIAS - PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS